

Admission en Doctorat

Un processus en plusieurs étapes

ÉTAPE 1 : la phase préparatoire et d'instruction

Pour vous inscrire en doctorat, vous devez être titulaire d'un diplôme national de master ou d'un autre diplôme conférant le grade de master, à l'issue d'un parcours de formation établissant votre aptitude à la recherche. Si cette condition de diplôme n'est pas remplie, le chef d'établissement peut, par dérogation et sur proposition du conseil de l'école doctorale inscrire :

- * des étudiants ayant effectué à l'étranger des études de niveau équivalent,
- * des étudiants bénéficiant de la validation des acquis de l'expérience.

L'inscription au doctorat est prononcée par le chef d'établissement sur proposition du directeur de l'école doctorale après avis du directeur de thèse et du directeur de l'unité de recherche.

Pour plus d'informations, contacter le secrétariat de l'École doctorale

ÉTAPE 2 : le dossier de candidature

Le dossier de candidature est à adresser à l'École doctorale SP2 | 3ter, place de la Victoire - 33076 Bordeaux Cedex.

[Connaître les éléments de composition du dossier](#)

ÉTAPE 3 : l'inscription administrative auprès de Sciences Po Bordeaux

[S'inscrire en 1re année](#)

[Se réinscrire à partir de la 2e année](#)



ATTENTION !

#

Le dossier d'inscription administrative est à adresser à Mme Dominique REBOLLO, gestionnaire des formations doctorales de Sciences Po Bordeaux.

Pour toutes questions, contacter Mme Rebollo : 05 56 844 402 | [Courriel](#)